

# Pourquoi le plagiat gangrène-t-il l'université ?

LE MONDE | 10.11.2010 à 13h27 • Mis à jour le 10.11.2010 à 13h29 |

Par **Philippe Jacqué**

Réagir  
Classer

Partager facebook twitter google + linkedin pinterest

Recommander

Partage Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.

*"Depuis cinq ans, ce phénomène est devenu exponentiel. Tous mes collègues y ont été confrontés au moins une fois..."* Pour Gilles Guglielmi, professeur de droit à l'université Paris-II, le plagiat est devenu l'un des problèmes les plus importants des universités. Traditionnellement, les étudiants sont en cause. Le nombre de devoirs rendus incorporant des passages de textes empruntés à des articles publiés sur Internet a augmenté de manière vertigineuse, sans que personne puisse réellement quantifier le plagiat.

Le phénomène ne touche pas que les étudiants : des doctorants, voire des universitaires, sont impliqués. *"Les universités françaises sont réticentes à admettre que le plagiat, avant d'être un problème d'étudiants, concerne les enseignants"*, explique Jean-Noël Darde, maître de conférences en sciences de l'information à l'université Paris-VIII.

Il s'est intéressé à la question après la découverte de cas de plagiat dans son établissement. *"Il existe des enseignants plagiaires, des cas peu fréquents, mais bien moins exceptionnels que ce que l'on voudrait croire"*, ajoute-t-il. C'est d'ailleurs pour connaître l'étendue du phénomène qu'un séminaire sur le plagiat de la recherche se tient, le 12 novembre, à l'université Paris-II.

*"Quand j'ai abordé cette question du plagiat dans l'université*

*française, en 1991, durant un séminaire au Canada, personne ne s'y intéressait, relève Antoine Compagnon, professeur de littérature à la Columbia University (Etats-Unis). Aujourd'hui, le milieu universitaire français semble beaucoup plus vigilant."* Il aura fallu attendre les années 2000 pour que se constitue une communauté de chercheurs et que les cas de procès pour thèses plagiées se multiplient.

**La pression des autorités universitaires.** *"En 1999, quand j'ai publié mon livre *Du plagiat* (PUF), je n'ai pas abordé cette question, se souvient Hélène Maurel-Indart, professeur de littérature française à l'université de Tours. Dans la réédition que je prépare, j'ai dû ajouter le chapitre "Pillage à l'université !".*" La pression des autorités pour que les chercheurs produisent davantage d'articles, ainsi que le développement d'Internet ont tout changé.

Certes, le plagiat n'est pas né avec Internet. Dès le XIXe siècle, Pasteur, le découvreur du vaccin contre la rage, est soupçonné d'avoir réécrit à son avantage l'histoire de cette découverte. Le Web a tout de même accéléré l'essor du phénomène, tout en permettant de le combattre plus efficacement. *"L'information sur ces questions est essentielle. Plus les gens en entendent parler, moins le sujet est tabou au sein des universités"*, confie Michelle Bergadaà, de l'université de Genève.

**Aucune discipline épargnée.** *"Il n'y a pas d'exclusivité : tous les établissements, toutes les disciplines peuvent être concernés par le plagiat"*, juge Jean-Noël Darde. De la grande université parisienne à l'université de province, Amiens, Lille ou Nancy... aucune n'échappe au plagiat. Les écoles de gestion ne font aucune publicité sur ce type d'affaire qui les touche également. Idem pour les matières : de l'architecture aux sciences dures, en passant par le droit, la gestion, la sociologie ou la grammaire latine... le plagiat n'en épargne aucune.

**Quatre types de plagiat.** Le cas le plus classique est la

reproduction, évidemment sans citer l'auteur, des parties d'une thèse ou d'un article, voire de la bibliographie. *"Dans ce dernier cas, on arrive parfois à un résultat absurde, commente Jean-Noël Darde. Dans une thèse, j'ai retrouvé une bibliographie compilant plusieurs bibliographies... Et il ne restait que les auteurs cités de la lettre A à L..."* Autre exemple ubuesque cité par ce chercheur : le plagiat des pages de remerciements !

Deuxième cas, fréquent : l'emprunt de concepts - le "démarquage" -, avec un effort de réécriture. Un exercice un peu plus "élaboré" que le simple usage du copié-collé.

Le troisième cas de plagiat concerne les disciplines économiques. Un chercheur va reprendre la méthode et les données utilisées dans un article scientifique préexistant, et, à partir de cette "base", signera un texte en modifiant uniquement le secteur, le contexte, le cas d'étude...

Cependant, le plagiat le plus fréquent reste la reproduction par un directeur de thèse du travail de l'un de ses étudiants de master ou de thèse. *"Cette pratique a toujours existé en France, et je ne sais si elle peut être éradiquée. Si c'est bien du plagiat, cela fait aussi partie du rapport entre directeur de thèse et thésard"*, juge Antoine Compagnon. Or il est très compliqué, et très rare, que le thésard se retourne contre son directeur de recherche, qui est aussi celui qui doit en principe l'aider, ou non, à obtenir un poste dans le futur.

**Le respect de la déontologie.** *"Dans les cas de thèses-plagiats que je connais, les instances universitaires concernées se sont toutes montrées incapables de réagir dans le respect de la déontologie"*, assure Jean-Noël Darde. L'attribution d'une thèse est la fin d'un long processus qui implique un grand nombre d'universitaires : directeurs de thèse, rapporteurs, professeurs membres du jury... Annuler une thèse, c'est remettre en cause l'ensemble de leur travail et donc leur professionnalisme, si ce n'est leur éthique. Dès lors, poursuit le chercheur, *"ce qui n'est pas seulement fréquent, mais systématique, ce sont les tentatives d'étouffer l'affaire quand*

*un plagiat est découvert après la soutenance d'une thèse ou la publication d'un article".*

Les universités tardent en effet à se doter d'une politique claire. *"De manière générale, il n'y a aucune réflexion commune sur ces questions, assure Gilles Guglielmi. Tout le monde agit dans son coin."* Certains établissements ont publié des chartes d'éthique, d'autres créent des commissions de déontologie. Certaines sensibilisent les futurs docteurs au plagiat, par des formations, et imposent de soumettre leurs travaux à des logiciels antiplagiat, notamment Compilatio.

Le recours à ce type de logiciels ne règle pas tout. Pour le démontrer, Charles Coustille, aujourd'hui doctorant, a fabriqué un chapitre entier de son mémoire de master sur le plagiat universitaire, en 2009, en agrégeant une trentaine de sources. Compilatio n'a détecté que 9 % des passages plagiés.

**Des condamnations insuffisantes.** Rien n'est dit sur le droit des plagiés. Ils peuvent porter plainte pour contrefaçon, *mais la condamnation n'est pas toujours suffisante à leurs yeux. "L'annulation de la délivrance du titre de thèse n'est pas automatique",* souligne Gilles Guglielmi.

A Paris-VIII, montrée du doigt dans différents cas de plagiat, l'université a finalement décidé de répondre à cette *"question très sensible"* en mettant en place une politique en trois temps : s'équiper de logiciels antiplagiat, mener des *"diagnostics"*, confidentiels, sur des cas litigieux au cours de l'écriture de la thèse. *"Enfin, si une thèse a été obtenue au moyen du plagiat, je peux décider de son annulation",* explique Pascal Binczak, le président de Paris-VIII. *Je m'apprête d'ailleurs à en annuler deux."*



**Philippe Jacqué** Rédacteur au service économie (automobile et transport)  
Suivre Aller sur la page de ce journaliste Suivre ce journaliste sur twitter

2005

C'est l'année où le plagiat universitaire a commencé à exploser en France sous l'effet, en particulier, d'Internet. Et ce, tant au niveau des étudiants que des universitaires.

## Des logiciels antiplagiat

**Payants ou maison.** Pour lutter contre le plagiat des étudiants, les établissements se dotent progressivement de logiciels. Sur le marché, plusieurs marques, comme Compilatio ou Urkund, vendent des licences d'utilisation. Des écoles d'ingénieurs, comme Centrale Lille, ont aussi créé leurs logiciels maison.

**Principe.** L'étudiant remet son travail sous format électronique à l'enseignant. Le logiciel scanne, grâce à un algorithme, l'équivalence du texte avec des textes existant dans la base de données ou sur Internet. **Logiciels pour les étudiants.** Dans le même temps qu'il propose son logiciel aux universités, Compilatio propose aux étudiants un autre site, Pompotron.com. L'objectif est d'identifier tous les emprunts. Selon le site, il s'agit de faciliter la constitution de la bibliographie. Cela permet aussi de savoir si le plagiat est détectable.